

Responsable de la publication:  
Service des soins infirmiers  
prix Fr. - 2



## L'histoire des soins infirmiers continue...

**Comité de rédaction, Présentation.**

**Geneviève Heller**<sup>1</sup>, historienne lausannoise, *la formation des infirmiers psychiatriques du point de vue de la Société suisse de psychiatrie dans les années 20.*

**Jérôme Pedroletti**, infirmier clinicien, *Une histoire à écrire, celle des écoles d'infirmières (ers) en psychiatrie.*

**Alexia Stantzos**, infirmière, *une mémoire infirmière à cultiver, présentation d'une méthode.*

**Georges Nicolet**, ancien infirmier-chef de Cery, *chroniques du passé.*

Parution tardive occasionnée par une difficulté à rassembler les articles, nous avons gardé à la fois la date et la numérotation de la maquette d'origine. Heureusement, le temps de l'histoire s'accommode sans obstacle de cette édition différée.

Il n'empêche que ce travail qui pourrait s'alimenter de réflexes passésistes est une mise en perspectives salutaire pour ne pas confondre innovation et répétition, un chantier nécessaire qui met en lumière les tendances longues qui structurent nos univers de soins tant au niveau des cadres architecturaux que des référentiels étiologiques et cliniques.

L'expérience nous a montré sans conteste que pour le mener à bien, nous avons besoin de nous appuyer à la fois sur des experts - Geneviève Heller et Joëlle Droux-, sur des témoignages - Georges Nicolet, pour ce numéro -, et sur un dépouillement scrupuleux des archives.

Challenge permanent, qu'il n'est pas toujours aisé de mener en lien avec les nécessités quotidiennes de penser le présent de la clinique.

**Comité de rédaction.**

---

<sup>1</sup> Geneviève Heller travaille en collaboration avec l'institut romand d'histoire de la médecine sur plusieurs dossiers, l'eugénisme et les dossiers des patients de Bel Air et Cery; elle participe régulièrement à nos «mercredi infirmier»; elle est la co-auteure de *Histoires infirmières de l'hôpital de Cery, 1940-1990*, Ed. d'En Bas, Lausanne, automne 2000 avec Claude Cantini et Jérôme Pedroletti.

### *La formation des infirmiers du point de vue de la Société suisse de psychiatrie autour de 1920*<sup>2</sup>

En 1920, la Société suisse de psychiatrie adresse un questionnaire aux directeurs des asiles d'aliénés dont les deux principales questions étaient les suivantes:

«Le personnel qui soigne les aliénés doit-il être formé ?

«Faut-il organiser à l'échelle nationale les conditions de travail du personnel ?»<sup>3</sup>

La Société participe ainsi à un débat résultant d'expériences pionnières et de pressions multiples qui sera très nourri dans les années vingt et trente. Mais le passage généralisé du gardien d'asile à l'infirmier en psychiatrie ne s'est opéré véritablement qu'au lendemain de la Deuxième Guerre.

De divers côtés, depuis la fin du XIXe siècle, la conjoncture avait évolué. Trois domaines en pleine mutation allaient influencer le sort des infirmiers en psychiatrie: la psychiatrie, le monde des travailleurs et le secteur de la formation professionnelle.

L'idée, déjà ancienne mais non communément admise, que l'aliéné est un malade que l'on peut soigner, se généralisait de plus en plus. Dans ce contexte, le psychiatre avait besoin, non plus seulement de simples gardiens au statut de domestiques, mais de la collaboration compétente de ceux qui vivaient avec les aliénés, soit pour l'administration des traitements, soit par la relation que l'on tentait d'établir avec les malades.

<sup>2</sup> Cet article reprend une présentation faite le 4 octobre 2000 à la Clinique psychiatrique universitaire. Il s'agit d'une version abrégée d'un article publié (à paraître) «Gardiens ou infirmiers? La Société suisse de psychiatrie s'interroge dès 1920» in Schweizer Archiv für Neurologie und Psychiatrie, N° 151, Suppl. 1/2000. Il développe quelques aspects abordés dans «Le passé dans le présent des soins infirmiers», L'Ecrit, N° 3, juin 1997.

<sup>3</sup> Dossier conservé aux Archives de la Société suisse de psychiatrie à Cery, Prilly-Lausanne (cote 03.11).

Dans le monde des travailleurs, les syndicats ont formulé des revendications de salaire et d'horaire dans certains secteurs pionniers de l'industrie et ont abouti, entre autre, pour la Suisse, à la suite de la grève générale de 1918, à l'adoption, théorique en tout cas et pour les entreprises concernées par la loi, de la semaine de 48 heures ou de la journée de huit heures, réclamée déjà lors des congrès ouvriers de la Deuxième Internationale depuis 1889.<sup>4</sup>

Enfin, c'est aussi au tournant du siècle, que le secteur de la formation professionnelle a subi des changements importants par la création d'écoles professionnelles et la réglementation des apprentissages visant à rationaliser l'enseignement et à mieux harmoniser les compétences.

Ces différents domaines ne sont évoqués ici qu'en toile de fond, c'est le questionnaire lui-même qui va retenir notre attention.

Déjà lors de ses premières réunions annuelles, plus précisément la troisième et la quatrième en 1866 et 1867, la Société des médecins aliénistes suisses avait mis à l'ordre du jour doléances et propositions au sujet du personnel infirmier. C'est Ludwig Binswänger, fondateur de l'asile de Bellevue à Kreuzlingen (Thurgovie), qui était chargé d'étudier les questions suivantes:

«1. Quel est le meilleur mode de faire pour gagner au service d'infirmier d'asile des personnes bien appropriées à cette vocation?

»2. Quelle est la meilleure méthode pour la formation professionnelle des infirmiers?

»3. Quels sont les meilleurs moyens pour s'attacher le personnel infirmier le plus longtemps possible?»<sup>5</sup>

<sup>4</sup> Ordonnance du 3 octobre 1919 concernant l'exécution de la Loi fédérale sur le travail dans les fabriques entrée en vigueur le 1er janvier 1920 (art. 146: «La journée de chaque ouvrier ne doit pas dépasser huit heures»). Philippe Garbani et Jean Schmid, Le syndicalisme suisse. Histoire politique de l'Union syndicale, 1880-1980, Lausanne, Ed. d'En bas, 1980, p. 85 sq.

<sup>5</sup> Renseignements tirés de Ch. Ladame, «Contribution à l'histoire de la Société des médecins aliénistes suisses 1864-1919», in Archives suisses de neurologie et de psychiatrie, vol. VII, 2, 1920, pp. 354 et 356.

On perd la trace des débats au sein de la Société des médecins aliénistes sur ce sujet qui va prendre plus d'ampleur dans les années vingt.<sup>6</sup>

Charles Ladame, alors médecin au Rosegg (Soleure) et président de la Société des médecins aliénistes suisses et qui sera à Bel-Air (Genève) l'un des artisans de la réforme du statut du personnel infirmier en Suisse, invite en 1919 ses collègues à prendre les devants sur la question du personnel qui lui paraît inéluctable:

«L'aurore des temps nouveaux se lève. Pour nous aussi cet avenir est plein d'imprévu et de problèmes graves, devant lesquels nous allons peut-être nous trouver pris au dépourvu. Il est des questions qui intéressent au premier chef les directeurs des asiles, mais aussi tous ceux qui embrassent notre spécialité. Il est temps encore de nous consulter et de nous concerter pour prendre des mesures assez analogues d'un canton à l'autre et pour profiter de l'expérience de ceux qui ont déjà dû intervenir pratiquement dans la nouvelle organisation du travail.

«La journée de huit heures, plus de temps libre, révision encore de l'échelle des traitements, bref, toute une foule de questions administratives se dressent ou vont se dresser impérieusement devant nos yeux et dont la solution ne peut dépendre d'un seul. [...]

«Mes chers collègues, afin de nous éclairer sur ces divers problèmes dont l'importance et les conséquences sociales ne nous échappent point, ne semble-t-il pas indiqué que la société charge le comité ou une commission de quelques membres d'étudier en général ces questions et de nous rapporter dans le plus bref délai afin que l'on puisse agir à temps.»<sup>7</sup>

### *Questionnaire*

<sup>6</sup> La consultation des archives de la Société suisse de psychiatrie, lacunaires jusqu'au début du XXe siècle, ne nous a pas permis de suivre cette question entre 1870 et 1920.

<sup>7</sup> 56e Assemblée à Wil (St. Gall) juin 1919, Archives suisses de neurologie et de psychiatrie, vol. V, 1, 1919, p. 176.

Une année plus tard, soit en été 1920, une commission<sup>8</sup> est désignée au sein de la Société qui venait de prendre le nom de Société suisse de psychiatrie; elle adresse aussitôt aux 23 établissements publics<sup>9</sup> suisses une enquête pour connaître l'opinion des directeurs d'asile relative aux réformes souhaitables dans la formation et les conditions de travail du personnel infirmier. On peut évoquer deux pistes pour expliquer l'intérêt porté à ces questions: les inconvénients du fédéralisme et la pression du personnel.

Un projet de loi fédérale sur le régime des aliénés avait été discuté par la Société des médecins aliénistes suisses en 1895; il avait été abandonné en 1901. Le fédéralisme est confirmé laissant à chaque canton son autonomie. Ainsi, autour de 1920, la situation des asiles, privés et publics, est restée très hétérogène d'un canton à l'autre: les directeurs apparaissent relativement solitaires et confrontés à des problèmes difficiles à résoudre individuellement, notamment celui du statut du personnel.

Il y a eu une pression de la part des associations et des syndicats de personnel<sup>10</sup> déjà manifeste localement avant 1920, mais d'autant plus forte dès cette année-là avec la création, par la fusion de fédérations différentes, du syndicat de la Fédération suisse du personnel des services publics, désigné le plus souvent par son abréviation alémanique VPOD<sup>11</sup>. L'année suivante se forme en son

<sup>8</sup> Les membres de cette commission sont A. Koller, A. Repond (Malévoz, Valais), Ed. Borel (Perreux, Neuchâtel), Schiller, W. Morgenthaler (Münchenbuchsee, Berne), 58e Assemblée à Malévoz, juin 1920, Archives suisses de neurologie et de psychiatrie, vol. VIII, 1, 1921, p. 117.

<sup>9</sup> A l'exception de l'établissement privé de Préfargier (Neuchâtel). Les réponses au questionnaire (datées de juillet et août 1920) sont conservées aux archives de la Société (cote 03.11).

<sup>10</sup> Il faudrait étudier les archives de la Fédération suisse du personnel des services publics (Schweizerische Sozialarchiv Zürich). Cette source viendrait compléter celles de la Société suisse de psychiatrie.

<sup>11</sup> Garbani et Schmid, op. cit., p. 79.



sein le Cartel du personnel des asiles d'aliénés qui demande aussitôt à la Société suisse de psychiatrie d'organiser la formation professionnelle du personnel. Le Cartel deviendra l'interlocuteur incontournable de la Société suisse de psychiatrie.

Les asiles ou les médecins les plus dynamiques n'ont pas attendu l'enquête de la Société suisse de psychiatrie pour tenter d'améliorer les conditions de travail et les compétences du personnel mais l'envoi du questionnaire révèle tout au moins le besoin d'une concertation. La Société suisse de psychiatrie voudrait encourager les asiles les plus traditionalistes à faire l'effort d'une réforme. Les réponses manifestent l'écart dans les pratiques des différents asiles et dans leur appréciation par les directeurs.

### *Les conditions de travail*

La Société suisse de psychiatrie demande s'il faut réglementer à l'échelle nationale les conditions de travail, qu'il s'agisse du salaire, de l'horaire journalier, du jour de congé ou des vacances. Pour la plupart des directeurs d'asile, l'uniformité n'est pas réalisable, car il y a trop de différences dans le coût de la vie et dans les mentalités, particulièrement entre les cantons urbains ou campagnards.

Le docteur A. Repond, directeur de Malévoz en Valais, qui est favorable à la formation professionnelle des infirmiers, s'inquiète par contre des réformes matérielles qui surgissent dans certains endroits.

«Quant aux vacances, congés, etc..., nous avons l'impression que le personnel n'y attribue pas la même importance. Il faudrait se garder d'implanter artificiellement dans certains asiles le mouvement pour la journée de

huit heures. Nous ne tenons nullement en Suisse romande à suivre les exemples donnés par les cantons socialistes de Zurich et de Bâle.»

D'autres pensent au contraire que tant que l'on ne réalise pas une certaine harmonisation, le personnel sera insatisfait car il est informé de la situation dans les autres asiles.

«A intervalles réguliers, des revendications sont adressées soit à la direction, soit aux autorités, faisant valoir ce qui existe dans d'autres établissements.» (Königsfelden, Argovie)

Dans la plupart des asiles, une proportion variable du personnel est groupée en association ou syndiquée, de manière hétérogène. Si à Königsfelden «presque tout le personnel, à l'exception de quelques anciens fidèles, est syndiqué», à Cery (Vaud), il y a une «association du personnel non socialiste qui cherche à s'affilier au syndicat des employés cantonaux». Quatre établissements, tous romands, n'ont ni association, ni syndicat (Perreux et Préfargier dans le canton de Neuchâtel, Marsens à Fribourg et Malévoz en Valais). Le directeur de Bellelay est le seul à faire un commentaire favorable à cette question relative au syndicat, reconnaissant que «jusqu'à maintenant, il a apporté beaucoup de positif».

### *Examen et formation du personnel*

Le deuxième volet du questionnaire concerne les compétences professionnelles du personnel. Il s'articule autour de deux thèmes: Faudrait-il introduire un examen pour choisir le nouveau personnel? Le personnel devrait-il suivre une formation théorique?

Les directeurs ne sont en général pas favorables à l'idée d'un examen d'admission, qualifié à cette époque de «psychotechnique»; ils considèrent à juste titre qu'un examen n'a pas de sens si la formation n'est pas organisée. Plusieurs préfèrent choisir leurs employés selon d'autres critères, plus empiriques.

«Pour l'admission du personnel, le mieux sera toujours de prendre des renseignements sur le candidat, de le voir, de

---

André Repond proposera à la Société suisse de psychiatrie de développer cette question (Archives suisses de neurologie et de psychiatrie, vol. IX, 2, 1921, p. 305, alinéa 4). Voir aussi André Repond: «A propos du recrutement et de la formation du personnel infirmier dans les établissements d'aliénés», Schweizerische Medizinische Wochenschrift, 43, p. 983-985, 1925 (communication à la Société suisse de psychiatrie).

se laisser guider par son impression personnelle». (Préfarquier, Neuchâtel)

On redoute surtout que l'instauration d'un examen ne diminue le recrutement de personnel essentiellement campagnard.

«Je crains que les examens restreignent l'afflux des gens de la campagne qui en moyenne nous fournissent notre personnel; ces gens seraient intimidés par un examen.» (St. Pirminsberg, St. Gall)

Certains médecins semblent résignés devant une situation traditionnelle assez empirique.

«Chez nous, comme presque partout, gardiens et gardiennes font un temps d'apprentissage de six mois [...]. Ils ne reçoivent aucune formation théorique spécifique, et leur formation pratique leur est donnée par les médecins et le personnel ancien.» (Königsfelden, Argovie)

Sur la base de cette constatation, il est possible d'imaginer, comme c'était le cas dans tous les autres domaines professionnels, que la formation chez un maître ou un patron, en l'occurrence un directeur d'asile, pouvait varier énormément selon les conceptions et les compétences pédagogiques de celui-ci. C'est précisément pour harmoniser les exigences de base que le contrôle des apprentissages dans tous les domaines et la création des écoles professionnelles se sont développés dès la fin du XIXe siècle.

Certains directeurs sont réticents à l'idée que le personnel reçoive une formation, cette réticence est d'ailleurs fréquente dans d'autres domaines aussi lorsqu'il s'agit de l'instruction des subalternes.

«Pour mon compte, les meilleurs infirmiers sont les jeunes gens de bonne conduite qui ont de la bonne volonté et du bon sens. Je les préfère (quand on en trouve) à ceux qui ont des diplômes et des prétentions scientifiques.» (Préfarquier, Neuchâtel)

La plupart des directeurs, cependant, reconnaissent qu'une formation serait souhaitable.

«Il est évident qu'il y a tout intérêt à former le personnel infirmier soit dans les soins

généraux à donner aux malades, soit dans les soins à donner aux aliénés.» (Malévoz, Valais)

Si une école centrale pour préparer des infirmiers au soin des aliénés semble irréalisable, l'idée la plus communément admise est celle d'une formation (déjà expérimentée par endroits avec plus ou moins de bonheur), dans les grands asiles pouvant peut-être se charger d'accueillir le personnel des petits asiles pour lesquels l'organisation de l'instruction serait trop lourde.

Quelques médecins disent utiliser ou vouloir rédiger une publication qui serait utile pour l'enseignement; un seul directeur propose que l'on élabore «un manuel à l'usage de tous les asiles, auquel [chacun] pourrait apporter des modifications et qu'on pourrait même compléter» (Marsens, Fribourg). C'est pourtant la solution qui sera adoptée quelques années plus tard.

### *Résolutions de la Société*

Sur la base des réponses données au questionnaire, la commission responsable au sein de la Société suisse de Psychiatrie présente des résolutions qui sont mises en discussion et adoptées à l'Assemblée de novembre 1920 à Zurich.<sup>12</sup> Une nouvelle commission, chargée de réunir les données relatives aux conditions matérielles alors en vigueur dans les asiles cantonaux, met à disposition des directeurs un tableau comparatif; ils sont invités à s'y référer lors de la préparation de nouveaux règlements concernant le personnel.<sup>13</sup>

L'impact de la Société suisse de psychiatrie sur les conditions de travail semble avoir été très limité, et ce sont les syndicats de personnel qui se sont chargés, canton par canton et non sans peine<sup>14</sup>, souvent avec l'appui du Cartel du

<sup>12</sup> Archives suisses de neurologie et de psychiatrie, vol. VIII, 2, 1921, p. 310.

<sup>13</sup> Bref compte-rendu des résultats à la 60e Assemblée à Realta en juin 1921 (Archives suisses de neurologie et de psychiatrie, vol. IX, 2, 1921, p. 305).

<sup>14</sup> A l'Asile de Cery (Vaud), les difficultés ont duré pendant toute la première moitié du XXe siècle; en

personnel des asiles d'aliénés, d'apporter des améliorations. Quelques médecins-directeurs ont fait des expériences pionnières en accord avec des commissions de personnel. Parmi eux, Charles Ladame, devenu entre-temps directeur de Bel-Air à Genève<sup>15</sup>. C'est dans le domaine de la formation que la Société suisse de psychiatrie va surtout donner suite au questionnaire. Elle reconnaît que la formation du personnel en soins généraux et soins des malades mentaux serait souhaitable et qu'elle doit être donnée séparément dans les établissements qui peuvent l'organiser plutôt que dans une école centrale. Une attestation doit être remise aux candidats par les établissements eux-mêmes et le diplôme ne doit être délivré qu'au personnel bien qualifié.

### ***La formation: examens et manuel***

La Société suisse de psychiatrie établit dès 1922, sur la demande du Cartel des établissements hospitaliers, un programme de formation et adopte un plan d'étude qui donne une orientation générale pour les cours donnés dans les asiles par les médecins de l'établissement; en outre elle rédige en 1926 un règlement pour des examens qu'elle va organiser et contrôler dès l'année suivante, ces examens donnant accès à un diplôme<sup>16</sup>. Durant les six premières années de cette

nouvelle organisation, soit de 1927 à 1932<sup>17</sup>, il y a eu environ 700 candidats aux examens (300 hommes et 400 femmes) provenant d'une trentaine d'établissements publics ou privés sur 45 existants en Suisse à cette époque; certains asiles fournissent beaucoup plus régulièrement des candidats que d'autres: c'est dire, hormis leur taille, que tous les directeurs n'attachent pas la même importance à la formation de leurs infirmiers. En 1934, une requête est adressée par le Cartel des établissements hospitaliers de la VPOD à la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires pour que la formation soit rendue obligatoire<sup>18</sup>. Les diplômes de la Société suisse de psychiatrie ont été reconnus par la Croix-Rouge suisse en 1949 et c'est elle qui remplace dès 1968 la Société suisse de psychiatrie dans le contrôle de la formation du personnel.<sup>19</sup>

Si la Société suisse de psychiatrie s'accommode d'une formation assumée par les établissements, elle décide, pour tenter d'harmoniser l'instruction théorique du personnel, comme cela avait été d'ailleurs suggéré en 1920 par l'un des directeurs, de mettre à disposition un instrument commun, un matériel d'enseignement homogène, sous la forme d'un manuel.

L'ouvrage en question est beaucoup plus étoffé que les simples instructions que l'on trouve dans certains établissements qui sont davantage l'énumération des devoirs des infirmiers qu'un enseignement à proprement parler. Intitulé *Die Pflege der Gemüts- und*

---

1927 par exemple, trois responsables de groupe syndical ont été exclus, le reste du personnel n'osant plus parler de syndicat (Claude Cantini: La formation professionnelle de l'infirmier psychiatrique en Suisse (1900-1975), tiré à part de Psychiatrie pratique, 1978, p. 27-28).

<sup>15</sup> Voir la thèse de doctorat de Joëlle Droux: L'attraction céleste, Genève, juin 2000, chap. X, p.838-849.

<sup>16</sup> E. Lauener: «Organisation et objectifs professionnels du personnel infirmier en psychiatrie», in Psychiatrie pratique, 9, 1969, pp. 230-231. Le plan d'étude et les prescriptions concernant les examens sont donnés en annexe au livre de W. Morgenthaler et O. Forel, Le traitement des malades nerveux et mentaux, Berne, Huber, 1930, p. 227 sq.

---

<sup>17</sup> Henri Bersot: Statistique des Examens du personnel des asiles suisses d'aliénés de 1927 à 1932. Berne, Huber, [1933] et Le personnel infirmier des établissements psychiatriques suisses publics et privés. Berne, Huber, [1939] (coll. Contributions à l'étude des problèmes du personnel et du régime des services hospitaliers, cahiers 5 et 12).

<sup>18</sup> Zürich, avril 1934 (Archives de la Société suisse de psychiatrie, cote 03.01).

<sup>19</sup> Convention, règlement et directives dans Psychiatrie pratique, 1968, 9, p. 195-204; Renée de Roulet, «La formation des infirmières en psychiatrie», in Enrico Valsangiacomo (éd.), La croix et la carrière. Le rôle de la Croix-Rouge suisse dans la formation du personnel soignant (1882-1976), Bâle, Schwabe, 1991, p. 223-251.

*Geisteskranken*, il est publié en 1930 par Walter Morgenthaler, privat-docent de l'Université de Berne et l'un des pionniers de la question de la formation du personnel infirmier<sup>20</sup>. Le manuel est traduit la même année par le fils d'Auguste Forel, Oscar, médecin-directeur de l'asile privé Les Rives à Prangins dans le canton de Vaud, et qui est alors président de la Société suisse de psychiatrie. La première édition française est intitulée *Le traitement des malades nerveux et mentaux*, prêtant à confusion entre un traité de psychiatrie destiné aux médecins ou un manuel pour les infirmiers, le titre de la deuxième édition étant plus explicite: *Manuel de psychiatrie à l'usage du personnel infirmier*.<sup>21</sup> L'ouvrage est destiné par les auteurs à «nos précieux collaborateurs»<sup>22</sup> pour les préparer à l'examen professionnel. C'est un ouvrage de 240 pages, illustré, très étoffé et riche, présentant le système nerveux et le psychisme de l'homme sain (avec une partie consacrée à un portrait idéal de l'infirmier pour malades nerveux et mentaux); il aborde ensuite les maladies mentales, leurs causes et symptômes, les soins aux malades (ce chapitre étant le plus important pour la préparation aux examens), l'hygiène mentale, c'est-à-dire la prophylaxie et les diverses institutions qui existent en dehors des asiles, enfin un petit chapitre sur l'histoire de la médecine mentale. Cet ouvrage, traduit en italien et en espagnol, respectivement en 1934 et 1936, n'a pourtant pas suscité l'unanimité, notamment des médecins genevois (Ladame, Morel, de Morsier, Naville) qui ont tenu à ce que l'ouvrage soit soumis à une commission pour sa deuxième édition et modifié<sup>23</sup>. Ils considèrent que les notions théoriques sur le système nerveux et le psychisme sont trop complexes

<sup>20</sup> Berne, Huber, 1930 (8e éd. 1967).

<sup>21</sup> Heinz Balmer, «Walter Morgenthaler», in Actes de la Société helvétique des sciences naturelles, Zurich (146e Session annuelle à Soleure, 1966).

<sup>22</sup> Préface de l'édition française de 1930.

<sup>23</sup> Dossier de correspondance aux archives de la Société suisse de psychiatrie à Münsingen (cote 05.07).

pour les infirmiers et qu'une partie des illustrations est incompréhensible. Mais surtout, l'ouvrage est, selon eux, partial, non conforme aux conceptions de l'école organisciste. Ladame envoie au comité de la Société suisse de psychiatrie un commentaire de dix pages, reprochant les approximations et les libertés prises par Forel dans sa traduction-adaptation de Morgenthaler.

«Eh! quoi, est-ce donc à cela qu'aboutit enfin tout ce beau mouvement qui veut éduquer et enseigner notre personnel infirmier, à en faire des spécialistes de la psychanalyse et de la sexualité?»<sup>24</sup>

L'année suivant ces débats, soit en 1933, une enquête est adressée aux sections de la VPOD pour demander l'avis du personnel au sujet de ce manuel. Une dizaine de réponses laissent paraître une grande diversité d'appréciations et révèlent surtout que l'ouvrage n'est pas encore régulièrement utilisé.

«Pour pouvoir répondre aux questions, il faudrait avoir la possibilité de suivre un cours avec ce manuel.» (Breitenau, Schaffhouse)

«Le salaire est resté le même: on devrait au moins gagner autant qu'un gardien de prison. Si le salaire n'est pas adapté à la valeur du métier, tout cela n'a pas de sens.»<sup>25</sup> (Liestal)

Le questionnaire de 1920 de la Société suisse de psychiatrie avait vu juste en liant les questions relatives aux conditions de travail et à la formation professionnelle. Si certains établissements pionniers ont vu le statut du personnel se modifier radicalement durant l'entre-deux-guerres, ce n'est que depuis les années cinquante que l'ensemble des asiles psychiatriques a vu souffler un vent de réformes majeures. La Société suisse de psychiatrie a du et su, à un moment décisif et malgré la difficulté de consensus entre ses membres, prendre en main et favoriser pour

<sup>24</sup> Commentaires, analyse et critique [...] par Dr. Ch. Ladame, 3 juin 1932, dactyl.

<sup>25</sup> Archives de la Société suisse de psychiatrie à Münsingen (cote 05.07).

certain, accepter pour d'autres, la mutation du gardien d'asile vers l'infirmier en psychiatrie, personnel à la fois formé et respecté.

### **Geneviève Heller.**

---

#### *Une histoires à écrire, celle des écoles d'infirmiers (ères) en psychiatrie*

#### **Introduction**

Le service des soins infirmiers du département universitaire de psychiatrie adulte de Lausanne a, depuis quelques années déjà, mis à l'ordre du jour de ses préoccupations la dimension historique de nos pratiques.

A travers l'expérience de Claude Cantini<sup>26</sup>, le travail de Geneviève Heller<sup>27</sup>, le témoignage d'André Roumieux<sup>28</sup>, la publication d'un livre de souvenirs des anciens infirmiers de Cery<sup>29</sup>, nous avons essayé de documenter, en même temps que nous prenions une large part dans la réorganisation du département, le passage entre les différentes générations d'infirmiers. Travail nécessaire si l'on souhaite sortir les changements des ornières de la répétition. Tâche toujours à renouveler car personne ne peut valider un passé s'il cesse de l'interroger. C'est ainsi que dans ce cheminement nous avons buté sur l'épisode, non étudié encore, des écoles d'infirmiers en psychiatrie. Certes beaucoup d'articles ont été écrits sur l'origine de la formation<sup>30</sup>, mais rien de systématique

---

<sup>26</sup> Claude Cantini, Souvenirs d'un ancien infirmier à Cery, 1954-1989, *L'Ecrit* n°4, octobre 1997.

<sup>27</sup> Geneviève Heller, Le Passé dans le présent des soins infirmiers, *L'Ecrit* n°3, juin 1997.

<sup>28</sup> André Roumieux, Une vie d'infirmier en psychiatrie, 1951-1986, *L'Ecrit* n°9, mai 1998.

<sup>29</sup> Claude Cantini, Jérôme Pedroletti, Geneviève Heller, *Histoires infirmières de l'hôpital de Cery, 1940-1990*, Ed. D'En Bas, Lausanne, 2000.

<sup>30</sup> Par exemple, Claude Cantini, La formation de l'infirmier psychiatrique en Suisse, *Psychiatrie Pratique*, n° 11 et 12, 1977. Renée De Roulet, La formation des infirmiers en psychiatrie in Valsangiacomo E., *La croix et la carrière*, pp.223 - 251. Myriam David, Formation des infirmiers en psychiatrie, *L'Information psychiatrique*, juillet 1965, n°7.

sur la mise en place des écoles en psychiatrie qui sont arrivées assez tardivement en Suisse - la première s'ouvre en 1957 à la Friedmatt à Bâle - alors qu'elles avaient vu le jour au mitan du XIXème siècle en Angleterre et à sa fin en France<sup>31</sup>. Disparité renforcée ici par rapport aux écoles d'infirmières en soins généraux puisque l'école de la Source à Lausanne a été ouverte en 1850.

Nous avons laissé, lors de nos derniers travaux, nos anciens collègues confrontés à une formation sur le tas, faite de trucs en matière de psychiatrie pratique et de cours magistraux dispensés par les médecins.

Il nous restait encore à étudier plus en détail ces générations des années 60 qui découvraient petit à petit une formation qui lentement s'extrait des habitudes exclusivement liées aux normes de l'apprentissage, pour se constituer progressivement comme un savoir infirmier spécifique. C'est ainsi qu'assez naturellement, l'objet de notre recherche s'est orienté autour de monographies d'écoles, particulièrement celle de Bel-Air à Genève et celle de Cery à Lausanne (1961-1994).

#### **Les enjeux**

Même si de nombreux acteurs de ces institutions sont encore en vie, l'école en tant que telle est fermée et offre aux chercheurs la possibilité de se pencher sur ce passé récent certes mais clos.

Ceci dit les enjeux principaux sont de quatre ordres:

- Eclairer cette trajectoire d'une trentaine d'années des écoles de psychiatrie, qui spécifie un savoir particulier dont il est important de connaître la richesse au moment où l'enseignement se donne à travers un tronc commun.

- Evaluer les changements de paradigmes au moment où l'enseignement passe des mains des médecins psychiatres à celles des infirmiers enseignants en psychiatrie.

---

<sup>31</sup> Peter Nolan, *A history of mental Health nursing*, Chapman, Londres, 1993 et Marcel Jaeger, Naissance de la profession d'infirmier psychiatrique, *Vie sociale et traitement*, vol. 1, 1988, pp.38-45.



■ Raconter le passage d'une longue hégémonie sur la formation partagée par la Société Suisse de Psychiatrie et la VPOD (Fédération suisse du personnel des services publics) à celle, plus récente de la Croix rouge suisse.

■ Introduire les exigences contemporaines de rapprochement avec le monde universitaire de la formation des infirmiers.

### *La méthode*

Elle se décline selon plusieurs axes :

■ la définition des cadres juridiques et réglementaires (articles de lois, règlement intérieur, composition des instances de direction, etc.)

■ l'histoire même de l'école (datation, rapport avec la CRS, etc.)

■ la consultation des documents pédagogiques (organisation des cours, contenus, durée, etc.)

■ l'étude ciblée de la population des élèves selon des critères sociologiques encore à définir (âge moyen, formation préalable, sexe, nombre d'élèves par volée, etc.)

■ les interviews des anciens membres de l'administration de l'école, des anciens enseignants ainsi que d'anciens élèves.

### *Les moyens*

Nous avons souhaité initialement voir attribuer à ce travail de recherche un temps infirmier propre (10 ou 20%). Cette hypothèse avait l'avantage d'associer un membre nouveau et de constituer une petite structure collective qui permettait un partage du travail et une plus grande rigueur dans l'étude des nombreuses données à intégrer à une telle recherche. Elle n'a pu être validée.

Néanmoins nous bénéficions de la collaboration éclairée de Joëlle Droux<sup>32</sup> qui conduira l'enquête à Belle Idée à Genève.

M<sup>me</sup> Maillefer, actuellement chargée de mission pour la mise en place des hautes écoles sanitaires et sociales (HES) et dernière directrice de l'ECVIP, nous a ouvert les portes

des archives et nous a confirmé un soutien attentif. Enfin le Dr Jacques Gasser<sup>33</sup> (médecin associé au DUPA) assure un suivi régulier de nos recherches.

### *Les buts*

Nous essaierons de publier, dans un délai approximatif de deux ans, les deux monographies; si cette première étape s'avère concluante et que nous en avons la disponibilité, nous souhaiterions élargir cette étude à d'autres écoles romandes, tessinoises et alémaniques en nous appuyant alors sur une demande de fond national de recherche. La présence en toile de fond de l'Institut d'histoire de la médecine de Lausanne et la caution qu'il apporte à nos recherches par l'intermédiaire de ses responsables - Vincent Barras, Jacques Gasser et Geneviève Heller-, la crédibilité du travail universitaire de Joëlle Droux, rend possible cette hypothèse, généralement hors de portée du corps infirmier. La possibilité pour les infirmiers, à travers la recherche, de côtoyer le monde universitaire vient témoigner de la nécessité d'assurer leur future formation dans un cadre académique. Mais nous n'en sommes pas là et les preuves restent à fournir de notre capacité à passer ce cap même si ce challenge peut être une motivation supplémentaire.

### *Conclusion*

Comment les infirmiers en psychiatrie ont-ils été formés dans ces écoles spécialisées? Pourquoi cette formation a-t-elle été abandonnée sous cette forme? Qu'espérer du tronc commun? Toutes questions qui articulent bien les enjeux du futur aux questionnements du passé.

Là encore les modifications des conditions d'enseignement vont entraîner une réflexion sur les représentations passées qui clivaient en deux camps irréconciliables les soins somatiques et les soins psychiatriques. Mis en perspective par les évolutions de la médecine et par les missions nouvelles de la psychiatrie, ces paradigmes nouveaux devraient nous sortir des ghettos d'antan, de l'infirmière

<sup>32</sup> Joëlle Droux, historienne à l'institut d'histoire de la médecine à Genève. Voir note 15.

<sup>33</sup> Jacques Gasser, A l'origine du cerveau moderne, Fayard, Paris, 1993.

somaticienne techniquement experte mais «supposée muette» et de l'infirmier en soins psychiatriques «postulé comme techniquement ignorant» mais bavard. Le soin, quelque soit sa complexité qui n'est exclusive d'aucun champ de la pratique infirmière, se parle et l'avantage des nouvelles structures de formation est que nous pouvons désormais échanger sans avoir à surmonter les murs infranchissables des stigmatisations d'antan.

Faire l'histoire reste une façon de raconter le présent, simplement avec quelques éclairages supplémentaires qui nous évitent de nous contenter seulement des assurances non questionnées de chacun.

### **Jérôme Pedroletti.**

#### ***Une mémoire infirmière à cultiver : présentation d'une méthode***

C'est une expérience qui commence au sein du DUPA et nous trouvons intéressant de vous la présenter aujourd'hui, car elle s'inscrit dans la recherche des histoires infirmières.

#### ***Historique.***

C'est suite aux recherches infirmières effectuées pour le livre «Histoires infirmières de l'hôpital de Cery 1940-1990 » que le constat est né : il existe très peu de matériel (notes, documents, etc.) proprement infirmier.

L'envie est donc née de créer un document qui permettrait de recenser l'histoire du parcours infirmier de chaque personne de ce département universitaire de psychiatrie adulte. Le but étant de créer des archives d'un savoir infirmier qui est souvent difficile à retrouver dans les écritures de dossiers de patients, dans des remises de services ou différents documents.

Il n'y a pas de demandes spécifiques, le choix est arbitraire. Mais pour des personnes intéressées par l'histoire infirmière, c'est la création d'un matériel utile.

#### ***Le questionnaire.***<sup>34</sup>

Il a été construit afin d'avoir un aperçu global du parcours professionnel et du vécu de l'infirmier(ère). A l'intérieur du document, il y a des espaces permettant d'apporter des récits plus précis comme des anecdotes, des cas cliniques anonymisés..

#### **Les différents items de ce questionnaire:**

- *Le cursus professionnel:* durée de la carrière au DUPA, niveau de formation...

- *La formation d'infirmier(ère):* le type de formation, la durée de la formation, le lieu, les références bibliographiques, anecdotes...

- *L'intégration:* l'utilisation de sa conception des soins dans la pratique professionnelle, l'intégration au DUPA de sa représentation du rôle d'infirmier(ère)..

- *Les souvenirs:* le modèle de soins utilisés aux DUPA, les moyens thérapeutiques utilisés...

- *La politique de soins :* les changements importants vécus.

- *Espace* pour l'expression libre de sujets pas traités.

- *Les documents et objets.*

#### ***La pratique.***

##### *Qui?*

Les personnes concernées par le questionnaire sont uniquement membres du personnel infirmier.

##### *Quand?*

Lorsqu'ils quittent le DUPA, dans quelques circonstances que ce soit (mutation, changement d'horizon, retraite, etc.)

##### *Comment?*

Nous les avertissons à leur départ qu'ils seront contactés pour participer à ce questionnaire

<sup>34</sup> Il est à disposition. S'adresser à Alexia Stantzos, STP, Site de Cery, 1008 Prilly.

quelques semaines après leur départ. Nous leur expliquons nos motivations à recenser leur savoir. Il n'y a pas d'obligation. Nous leur laissons le choix de le remplir avec nous, seul et (ou) de le compléter avec un interview.

*Où?*

En principe, ils remplissent le questionnaire chez eux. Le lieu, la date et l'heure de l'interview sont choisis par la personne concernée.

### ***Les difficultés***

Nous débutons la semaine prochaine cette expérience en allant interviewer une ancienne collègue.

Cependant, nous nous posons différentes questions:

- Est-ce que c'est à nous, membres du DUPA d'aller interviewer la personne concernée ou faut-il quelqu'un de l'extérieur pour permettre une expression plus libre? Interview à une ou deux personnes?
- Comment archiver ces données, où?
- Combien de temps doit durer l'interview?
- Faut-il retranscrire les interviews? et avec toutes les difficultés de la retranscription: les secrets, le ton de voix, les émotions, mots pour mots...
- Faut-il faire relire la retranscription à la personne interviewée?
- Il nous manque un document qui nous permet d'utiliser les données de l'interview tout en restant dans le respect du récit (les secrets): forme de contrat écrit ou oral?
- Est-ce que nous restons des «recenseurs» d'histoires ou commençons-nous une interprétation des résultats dans quelques temps? Ne serait-il pas mieux que ce soit quelqu'un d'autre qui le fasse?
- Le questionnaire n'est pas «arrêté»: il résulte d'une réflexion à deux, ne faudrait-il pas le tester?
- Etc.

### ***Les réponses aux difficultés.***

Un partenariat avec l'institut romand d'histoire de la médecine nous apporte d'autres points de vues sur notre travail, un partage des expériences dans ce domaine et surtout l'échange entre nos professions s'avèrent riches.

La collaboration entre «universitaires et infirmiers» est une ouverture vers une association entre deux mondes que nous voulons encore trop distincts à mon sens.

Il nous faut démarrer pour, à partir de l'expérience, affiner ce matériel et l'améliorer.

---

### **Alexia Stantzos**

---

#### **Chroniques du passé :**

L'Ecrit a reçu de G. Nicolet <sup>35</sup> une série de textes relatant ses expériences passées à l'hôpital de Cery. Nous avons été touchés de la confiance qu'il nous a témoignée et sommes contents de vous faire lire ces quelques lignes. Nous en publierons la totalité lors des prochains numéros de L'Ecrit.

#### **La course à Pont de Nant,**

En son temps, la course annuelle était une tradition de l'hôpital de Cery. Les malades aux longs séjours qui avaient une santé suffisante y prenaient part, environ un tiers de l'effectif des malades.

On louait un car pour la journée et prenions avec nous le repas de midi dans des autocuiseurs prêtés par la caserne de Lausanne. Il ne nous manquait qu'une boisson que nous prenions à un restaurant situé sur notre route et dans lequel nous nous installions quelques instants.

Une année, une quinzaine de malades seulement était en état de faire une sortie. Nous ne voulions pas payer un car et avions décidé de prendre le train et l'auto postale. Nos malades avaient gentiment invité ma femme et l'infirmier Mottaz nous accompagnait.

Le jour avant la course, il était allé à la gare pour commander un billet collectif et lorsque

---

<sup>35</sup> Voir pour une courte biographie : Claude Cantini, Jérôme Pedroletti, Geneviève Heller, Histoires infirmières, hôpital de Cery, 1940-1990, Ed. d'En Bas, 2000

l'employé des CFF lui avait demandé de quelle société il s'agissait, Mottaz avait répondu qu'il s'agissait d'une sortie avec les malades de l'hôpital de Cery.

Le jour venu, nous sommes passés d'abord à la cuisine de Cery prendre les bonnes choses que le chef de cuisine nous avait préparées pour la journée. Ils ne nous manquaient que la boisson. Arrivés à la gare de Lausanne, tout le monde avait les yeux braqués sur nous à tel point que nous aurions pu croire à l'arrivée de la Reine d'Angleterre. Le contrôleur s'est approché de nous et nous a dit : « vous avez un wagon réservé au milieu du train ». En effet ce wagon portait un grand écriteau sur lequel était inscrit : « Malades de l'hôpital de Cery ». Nous avons mieux compris alors la curiosité des autres voyageurs. Peu après le départ, le contrôleur CFF qui passait, sûrement un vaudois, m'avait pris à part et m'avait proposé de fermer le wagon à clé, ce que j'avais refusé. J'aurais bien aimé savoir ce que cet homme pensait.

Arrivés à Pont de Nant, nous nous étions installés au restaurant afin de boire un thé avec nos provisions. Les malades m'avaient dit de demander des pots de thé plutôt que des verres, bien insuffisants pour étancher leur soif. La dame du restaurant avait acquiescé et nous avait apporté les pots désirés.

Nous lui avons demandé de nous indiquer une jolie promenade et elle nous avait conseillé d'aller au chalet de l'Avare

### **Les préjugés et le contraire,**

A l'occasion d'une course annuelle, nous avons décidé de prendre la collation de 16 h dans un restaurant au Col des Mosses.

Le jour précédent j'avais téléphoné et demandé que l'on prépare le tout pour 35 personnes. Je m'étais présenté et j'avais indiqué l'hôpital de Cery, ce qui n'avait suscité aucune réaction chez mon interlocutrice. Pourtant elle s'était informée et avait changé d'avis.

Le jour de notre arrivée, devant le restaurant, la tenancière était là, elle est venue à notre rencontre et nous a dit : « ne descendez pas, je ne vous reçois pas ». J'étais très contrarié et j'avais même beaucoup insisté. Finalement elle avait accepté de nous mettre seuls dans une grande salle. Elle ne voulait pas que les malades dérangent ses clients. Elle avait même

ajouté qu'elle n'avait personne pour nous servir. Je lui ai dit que c'était un détail, qu'il suffisait qu'elle nous donne les choses et que nous nous débrouillerions très bien.

Au moment de partir, j'avais payé la facture, elle m'avait glissé à l'oreille : « J'ai fait une exception mais ne revenez jamais ».

A l'occasion d'une autre course, nous nous étions arrêtés au Paquier dans un tea-room avec une salle pour 40 personnes. Le propriétaire, boulanger de son état, faisait d'excellents gâteaux et en avait offert de gros morceaux à tous nos malades afin qu'ils gardent un bon souvenir de leur journée. Chaque fois, les années suivantes, à l'occasion d'autres courses dans la région, Le barrage de Rossens, le lac de Gruyère, il nous recevait à bras ouverts à la seule condition de lui téléphoner avant.

**Georges Nicolet**

---

### **Publications**

Philippe Conus, Charles Bonsack, Emmanuel Gommeret, Roland Philippoz :

Le soutien psychiatrique intensif dans le milieu (SIM) à Lausanne : un projet pilote, *Revue médicale de la Suisse romande*, n°121, p. 475-481, 2001.

Deux livres disponibles à la bibliothèque médicale de Cery:

F. Dancausse, E. Chaumat, *Les transmissions ciblées au service de la qualité des soins*, Masson, Paris, 2000.

Travail intéressant sur la communication infirmière réalisé dans certains services d'urgence en France.

Franck Fabien infirmier de secteur psychiatrique, *Plaidoyer pour un métier peu ordinaire*, Publibook, Paris, 2001. Les témoignages sont rares, celui-ci vaut d'exister dans un axe de défense des valeurs spécifiques du travail en psychiatrie, opposé au fourre-tout du tronc commun. Les questions sont posées, chacun estimera les réponses apportées.

Le déménagement de la bibliothèque des patients nous a permis de mettre la main sur



---

une collection partielle de la revue de l'école et de l'hôpital de Cery, *Echange* (1967-1972). Grâce à une belle reliure de l'atelier de M. Schnyder, cette collection est consultable à la bibliothèque médicale et réservera à ses lecteurs d'heureuses surprises.

---

### **Correctif**

Dans le sommaire du n° hors série, consacré à la première journée des pratiques infirmières vaudoises en psychiatrie, nous nous sommes, dans le sommaire, trompés de nom pour notre collègue de Nant. En effet il s'agissait d'Yves Donon et non d'Yves Gonnon. En souhaitant qu'il nous excuse de cet impair et que les lecteurs habituels fassent la correction, nous veillerons désormais de façon plus scrupuleuse à éviter les coquilles à venir.

---

### **Information**

**Le jeudi 27 septembre, le GRAAP organise à la salle de spectacle du Site de Cery, une journée autour du thème des rapports entre la créativité et la folie.**

**Le service des soins infirmiers du DUPA a été sollicité pour co-animer cette initiative et y a répondu très favorablement. En effet Cery a été pendant très longtemps, à travers les travaux des Docteurs Steck et Bader, un lieu d'expression artistique ; il l'est encore aujourd'hui avec l'atelier Césure animé par l'équipe de la réhabilitation.**

---

**Pour tous renseignements, vous adresser :**

**GRAAP, rue de la Borde 23, 1018 Lausanne**

**site internet : <http://www.graap.ch>**

**Vous pouvez lire L'Ecrit on line sur le site : [www.hospvd.ch/public/psy/bpul/](http://www.hospvd.ch/public/psy/bpul/)**